

COMMUNE DE SAINT ANTONIN SUR BAYON

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DU 25 mars 2019

Le Maire de la Commune de Saint-Antonin-sur-Bayon

Arrêté municipal portant interdiction d'accès au sentier « du Pas de la Savonnette »

Vu l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le signalement reçu de la Direction du Grand Site Sainte Victoire en date du 15 mars 2019, indiquant le risque de chutes de blocs sur le sentier « tracé jaune du Pas de la Savonnette »,

Vu les recommandations de l'Office National des Forêts en date du 23 mars 2019, pour sécuriser le site.

Considérant que ce sentier est fréquenté par un public nombreux.

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de sa dangerosité, l'accès sur le sentier « du Pas de la Savonnette » situé sur la commune de Saint Antonin sur Bayon est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Des panneaux signalant un danger imminent seront implantés aux entrées du sentier et sur la zone menaçante.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Antonin sur Bayon.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Rousset,
Monsieur le Directeur du Grand Site Sainte-Victoire.

Fait à Saint Antonin sur Bayon, le 25 mars 2019

Le Maire
Christian DELAVET

